

Conseil de quartier « Couronne rurale »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 21 septembre 2023 à 19 h au Centre social municipal situé au 525, rue Saint-Eugène à La Tuque.

Membres présents :	Monsieur	Clément Dubé, conseiller et président
	Madame	Denise Hébert, membre (secteur rue Bourassa)
	Messieurs	Rémy Bélanger, membre (secteur nord et chemin des Hamelin)
		Frédéric Lavergne, membre (secteur Lac-à-Beauce)
		Claude Boudreau, membre (secteur route 155 Sud)
		Guy St-Amant, membre (secteur Lac La Tuque)
		Réal Tremblay, membre (secteur chemin des Pionniers)
Officiers municipaux :	Monsieur	Pierre Pacarar, directeur général
	Monsieur	Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier
	Monsieur	Luc Fortin, directeur Service des travaux publics
	Monsieur	Philippe Pronovost, chef de service urbanisme et environnement
		Service de l'aménagement du territoire et urbanisme

Madame Windy Vézina agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistance : 8 personnes présentes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

À 19h04, le président monsieur Clément Dubé débute l'assemblée et salue chacun des membres du conseil de quartier, puis les officiers municipaux assis à la table et dans l'assistance et remercie les citoyens de leur présence dans la salle.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller, monsieur Clément Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Claude Boudreau

APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec les ajouts suivants au point divers :

- Dossier 155 Sud;
- Fausses septiques;
- État des chemins au Lac-à-Beauce;

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 18 mai 2023
4. Suivi au procès-verbal du 18 mai 2023
5. Mise à jour / Travaux en cours
6. Projets au budget 2024 :
 - 6.1 Projets proposés par le milieu
7. Retour sur la journée familiale secteur Lac-à-Beauce
8. Suivi – Déploiement de la fibre optique
9. Protection incendie / numéros civiques
10. Évènements et activités 2024
11. Présentation de la nouvelle politique MADA
12. Tour de table des membres
13. Divers
14. Période de questions
15. Date de la prochaine rencontre : 18 janvier 2024
16. Fin de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MAI 2023

Après en avoir pris connaissance, les membres déclarent le procès-verbal conforme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Rémy Bélanger

APPUYÉ PAR monsieur Guy St-Amant

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 18 mai 2023 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 18 MAI 2023

Considérant que l'ordre du jour de la présente séance touche plusieurs points et qu'aucun point au procès-verbal du 18 mai 2023 ne requiert de suivi, monsieur Clément Dubé énonce qu'il ne fera pas l'habituel survol du procès-verbal et que le conseil ne s'attardera pas davantage sur ce point.

5. MISE À JOUR / TRAVAUX EN COURS

Monsieur Dubé invite monsieur Luc Fortin, directeur du Service des travaux publics à prendre la parole. Ce dernier se présente à l'assistance puis amorce la discussion en mentionnant les divers travaux de rechargement de chemins, de calvettes et de débroussaillage effectués au cours de l'été. La signalisation a été rafraîchie le long du chemin de la Voie-Ferrée et à certains autres endroits du district. Pour 2024, les travaux prévus seront similaires, mais les prévisions budgétaires incluent du pavage sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce. Le débroussaillage et le rechargement sont maintenus, dans un souci d'amélioration continue. Monsieur Fortin souligne d'ailleurs la diminution du nombre de plaintes, un bon indicateur selon lui de la qualité des services fournis et de l'amélioration de la situation.

Monsieur Fortin poursuit en abordant le programme PIIRL (plan d'intervention en infrastructures routières locales), qui consiste en un fonds du gouvernement pour aider les municipalités à défrayer les coûts de certains travaux de pavage. Il explique que bien que les demandes aient été transmises au ministère et que ces projets étaient éligibles au programme, les fonds ont été gelés par le gouvernement et ce n'est que dernièrement qu'il a eu confirmation que les fonds seraient à nouveau libérés. C'est ce qui explique que les travaux de pavage ont pris une année de retard. Monsieur Fortin saisi l'occasion de rappeler à l'assistance que lorsqu'une problématique entraîne un enjeu de sécurité, il ne faut pas hésiter à s'adresser à la ville pour que le Service des travaux publics intervienne.

Un citoyen s'adresse à monsieur Fortin, le questionnant sur un enjeu de sécurité pour les vélos et motos à l'approche est du pont d'accès à la rive ouest, car la circulation des véhicules entraîne la dégringolade et l'amoncellement de cailloux à cet endroit. Monsieur Fortin lui répond qu'à l'été prochain, le pavage sera rallongé sur ce chemin afin de résorber cette problématique de planche à laver.

Un citoyen questionne le programme PIIRL, notamment le pourcentage de subvention accordée, qui oscillerait entre 90% et 95%. Monsieur Fortin lui confirme que le pourcentage est à hauteur de 90%. Ce citoyen s'inquiète qu'aucuns travaux ne soient réalisés selon ce plan l'an prochain. Monsieur Fortin lui explique qu'avant de s'attaquer au pavage, il est essentiel de gérer les infrastructures qui se retrouvent sous la route, citant en exemple un ponceau du secteur La Croche. Monsieur Jean-Sébastien Poirier précise que bien que le PIIRL ait été approuvé sur un horizon de 6 ans, chaque crédit budgétaire doit faire l'objet d'une demande, annuellement, en fonction des sommes rendues disponibles par Québec. Comme il existe un plan triennal d'immobilisation et qu'un budget de 600 000\$ y est attribué, le citoyen s'interroge sur la faisabilité des travaux dans un horizon de 3 ans. Monsieur Poirier lui répond que bien qu'un plan triennal soit adopté par le conseil, le PIIRL fonctionne différemment et l'ingénierie doit être faite projet par projet. Conséquemment, les sommes déjà utilisées représentent principalement des honoraires professionnels; les travaux seront plutôt réalisés dans les dernières années du programme.

Un autre citoyen se présente à l'assemblée et s'interroge sur les priorités de la ville en regard de la situation du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce, qui ne semble pas avoir évolué depuis les fusions municipales de 2003. Monsieur Fortin et monsieur Pierre Pacarar expliquent que ce chemin ne peut être assimilé au PIIRL, ne rencontrant pas les conditions établies par Québec. Ce programme cible les routes empruntées par les compagnies forestières pour sortir le bois des forêts car leur détérioration est en grande partie attribuable aux camions lourds qui y circulent sans pour autant que les compagnies y contribuent financièrement. Ce citoyen souhaite rappeler que les 75 résidents permanents du contour du Lac-à-Beauce vivent des augmentations de taxes, en plus de certains frais additionnels (fosses septiques), sans toutefois voir d'augmentation des services. Monsieur Pacarar est bien conscient de la nécessité de certains travaux sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce et espère qu'un programme comme le PIIRL permettra justement à la ville d'épargner des sommes à certains endroits pour les réinjecter dans d'autres projets. Il conclue en rappelant à tous qu'une situation urgente ou dangereuse doit toujours être signalée et qu'elle sera adressée rapidement par les équipes en place pour assurer la sécurité et éviter la détérioration du chemin.

Un citoyen prend la parole pour exposer que depuis 2 ans, aucun investissement n'a été fait sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce en raison du PIIRL et que maintenant qu'on sait que ce chemin ne sera jamais considéré dans le PIIRL, il faudra revenir au mode antérieur, soit de prévoir environ 40 000\$ par année au budget pour des travaux d'entretien sur ce chemin. Monsieur Pacarar est tout à fait conscient que du retard a été pris, dans l'attente de sommes qui n'ont pas été libérées par Québec, provenant d'un programme qui a semé la confusion, tant au niveau de l'organisation que des citoyens résidents du secteur. Il est d'avis que la théorie des petits pas permettra de conserver le pavage du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce.

Un autre citoyen amène un questionnement sur l'intersection des chemins Léon-Gervais et de la Rivière, où la chaussée est trouée. Monsieur Fortin confirme qu'une réparation sera effectuée prochainement et monsieur Pacarar mentionne qu'avec le projet-pilote de la rue Roberval, il devient prioritaire de s'assurer du bon état de cette intersection, puisqu'on invite la population à l'utiliser davantage.

Monsieur Guy St-Amant s'interroge à savoir si le PIIRL pourrait être applicable au secteur du Lac La Tuque, mais monsieur Pacarar l'informe que seuls les chemins pavés sont admissibles à ce programme.

6. PROJETS AU BUDGET 2024

6.1 Projets proposés par le milieu

Monsieur Clément Dubé mentionne à l'assistance que les membres ont fait un tour de table pour trouver des idées, mais sans succès. Madame Denise Hébert précise qu'il doit s'agir de projets autres que la voirie. Monsieur Dubé donne l'exemple du parc du rang des Hamelin qui doit être réaménagé une fois le terrain constructible adjacent vendu. Monsieur Jean-Sébastien Poirier explique que le conseil de quartier se veut une occasion pour le conseiller de prendre le pouls de chacun de ses secteurs pour amener leurs idées devant le conseil municipal. Monsieur Dubé explique que son district regroupe différents secteurs avec leurs propres enjeux et monsieur Pacarar précise que l'objectif doit être communautaire et faire consensus. Messieurs Dubé et Pacarar insistent sur le fait que ce point demeure toujours ouvert à discussion.

Un citoyen s'adresse à monsieur Poirier pour l'informer que le terrain de la courbe du 90 aurait été vendu et que les nouveaux propriétaires seraient plus faciles à négocier, advenant que la ville souhaiterait acquérir cette portion de terrain pour la dégager et éventuellement adoucir la courbe.

7. RETOUR SUR LA JOURNÉE FAMILIALE SECTEUR LAC-À-BEAUCE

Monsieur Dubé fait un bref retour sur la journée familiale du secteur Lac-à-Beauce qui fût très plaisante, avec une belle affluence, au-delà des attentes. Il remercie les bénévoles qui ont travaillé du matin au soir, particulièrement monsieur Daniel Doucet, qui a fourni temps et argent, amassant des fonds pour la fondation de l'hôpital; il invite ce dernier à prendre la parole. Monsieur Doucet confirme le succès de l'évènement, avec plus de 150 participants. Il remercie monsieur Dubé pour sa contribution à faire cuire les 200 hot-dogs, qui ont tous trouvé preneur et mentionne qu'avec les 140 poutines vendues, c'est un peu plus de 1250\$ qui ont été remis à la fondation de l'hôpital. Il annonce en primeur que le 13 juillet 2024 se tiendra la 2^e édition de cet évènement.

8. SUIVI – DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur Dubé présente un encart publicitaire distribué par Xplore Net concernant le déploiement de la fibre optique. Il résume l'offre à 49,99\$/mois pour 2 ans, avec possibilité d'avoir le téléphone et la télévision par Wi-Fi. Toutefois, bien que la fibre optique soit passée, la compagnie n'est pas en mesure d'effectuer tous les branchements actuellement, puisqu'il reste certains détails à finaliser. Avec plus d'options et une saine compétition, les gens seront à même de choisir le niveau de service qu'ils désirent, en fonction du prix qu'ils sont prêts à payer.

9. PROTECTION INCENDIE / NUMÉROS CIVIQUES

Monsieur Dubé rappelle l'importance d'installer bien en vue l'adresse de chaque résidence, non seulement pour être en conformité avec la réglementation municipale, mais pour assurer une bonne desserte des services d'urgence. Lorsque la ruralité fait en sorte qu'une entrée amène à 5 propriétés différentes, elles devraient toutes être affichées en bordure du chemin, toujours dans l'optique de faciliter le travail des policiers, pompiers et ambulanciers.

10. ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS 2024

Monsieur Dubé réitère que l'évènement familial de cette année sera reconduit le 13 juillet 2024. Le membre monsieur Claude Boudreau aimerait organiser, à cette occasion ou à un autre moment dans l'été, un tournoi de poches adultes/enfants. Monsieur Doucet mentionne que plusieurs personnes se sont montrées intéressées à faire grossir l'évènement et trouve l'idée de monsieur Boudreau intéressante. Monsieur Dubé termine en soulignant la présence grandement appréciée de résidents des secteurs de La Tuque et de La Croche à cette fête de quartier.

11. PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE MADA

Monsieur Jean-Sébastien Poirier prend la parole et présente la politique « Municipalité amie des aînés », une politique destinée à prendre en considération les besoins de cette clientèle, à poser des actions et à adapter nos infrastructures pour faciliter la vie de nos aînés. Monsieur Poirier mentionne qu'un comité consultatif a été mis sur pied et en énumère les membres : madame Maryse Awashish, du conseil de la nation Atikamekw, madame Charlene Boldger du CIUSSS-MCQ, monsieur Serge Bastien de l'Association des retraités (hommes), mesdames Lise Fréchette et Geneviève Lavoie, mesdames Estelle Paulhus et Gevenière Élie au niveau de l'organisation municipale et madame Dorys Duchesne, conseillère municipale. Ce comité a tenu et tiendra des consultations publiques desquelles découlera un plan d'action sur 4 ans, se concentrant sur 9 champs d'application : espaces extérieurs/bâtiments, habitat/milieu de vie, transport/mobilité, participation sociale, loisirs, respect et inclusion sociale, communication et information, santé et services sociaux et sécurité. Monsieur Poirier énonce les dates des 3 consultations publiques restantes, à savoir mardi le 26 septembre au centre communautaire de La Croche, jeudi le 28 septembre à la bibliothèque Annie St-Arneault et le 26 octobre à Parent. L'invitation est lancée à tous !

12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES

Madame Denise Hébert se déclare très satisfaite du retrait de l'asphalte sur le chemin menant à la rive ouest, du stationnement de l'usine Westrock jusqu'au pont et valide les propos de monsieur Fortin quant au pavage à venir à l'entrée du pont. Elle se désolé toutefois de l'état de la côte et de la portion asphaltée du village; elle se questionne à savoir si un asphalte concassé comme devant l'usine ne pourrait pas être une solution. Monsieur Pacarar lui concède qu'au niveau roulement, c'est mieux, mais ça entraîne une problématique de poussière lorsqu'il y a des résidences aux abords d'un tel chemin. Finalement, madame Hébert s'enquiert auprès de monsieur Fortin de la réalisation de travaux de débroussaillage, que celui-ci confirme.

Monsieur Frédérick Lavergne fait la lecture d'une lettre de l'association des propriétaires riverains du Lac-à-Beauce concernant la vidange des fosses septiques. Il s'interroge sur le processus d'attribution du contrat 2023 ainsi que les motifs de l'augmentation du prix établi à 340\$ alors qu'il oscillait entre 125\$ et 145 \$ par les années passées. Monsieur Poirier lui explique le processus d'appel d'offres public auquel la ville doit se soumettre sur la plateforme du Service Électronique d'Appel d'Offre (SEAO). Certains citoyens ont fait leurs propres démarches et ont payé moins cher leur vidange. Monsieur Pacarar offre quelques explications possibles, tout en rappelant qu'il s'agit du jeu de l'offre et de la demande. Monsieur Poirier bonifie cette réponse en expliquant le pouvoir de la masse, qui permet à des résidents plus éloignés de bénéficier d'un tarif de gros qu'ils n'obtiendraient pas en étant seul à demander un prix. La crainte de monsieur Lavergne est que devant une si importante augmentation, les propriétaires tardent à faire leur vidange, faisant ainsi courir certains risques à l'environnement. Monsieur Doucet mentionne l'article 13 du règlement sur l'évacuation et

le traitement des eaux usées des résidences isolées, un règlement provincial qui encadre la vidange de fosses septiques, mais comme monsieur Pacarar le rappelle, il est fastidieux pour le gouvernement de faire appliquer de tels règlements. Monsieur Lavergne termine en présentant le nouveau conseil d'administration de l'APR Lac-à-Beauce, suite au changement à la présidence, reprise par monsieur Daniel Doucet. Monsieur Lavergne demeure impliqué, à titre de directeur, le vice-président demeure Sébastien Moisan, la trésorière madame Marjolaine Champagne, la secrétaire madame Doris Bérubé et messieurs Gilbert Lévesque et Richard de Bellefeuille complètent le C.A.

Monsieur Rémy Bélanger aimerait s'assurer que l'entretien de la borne fontaine du rang des Hamelin soit effectuée, rappelant l'incendie qui a eu lieu au printemps. Monsieur Dubé lui confirme que suite aux complications vécues l'an passé, une attention particulière sera apportée à ce secteur.

Monsieur Claude Boudreau explique les développements quant à la zone de dépassement sur la route 155. Des caméras et des câbles ont été installés par le ministère en vue de déposer une étude à l'automne, ce qui n'est actuellement pas réalisé. Monsieur Pacarar est plutôt satisfait du déroulement du projet, puisqu'au départ, il n'y avait aucune ouverture de la part du ministère à réaliser une nouvelle étude. Monsieur Pacarar convient toutefois qu'il est possible que la recommandation de l'étude soit défavorable, le ministère étant seul souverain dans ce type de dossiers.

Monsieur Guy St-Amant suggère qu'une politique pour la protection des lacs contre les espèces envahissantes devrait être adoptée, considérant le nombre de plans d'eau sur le territoire. Monsieur Pacarar lui répond que cette suggestion a également été apportée au conseil municipal lors de la dernière assemblée, ce qui a suscité des discussions à ce propos. Il confirme l'intérêt et la pertinence d'une telle politique, mais rappelle que les prochaines priorités en environnement sont l'implantation du bac brun et la révision du plan de gestion des matières résiduelles. Le second point amené par monsieur St-Amant concerne les permis de bois de chauffage en territoires non-organisés (TNO), afin que Ville de La Tuque fasse pression sur le gouvernement pour rétablir ces permis. Monsieur Poirier invite monsieur St-Amant à se renseigner car il croit qu'il est toujours possible d'obtenir un tel permis, à condition d'être propriétaire d'un chalet construit sur les terres de l'état. Monsieur Pacarar craint que du côté du gouvernement la porte soit fermée. Monsieur St-Amant poursuit en abordant la représentativité des TNO au sein du conseil, il aimerait une tribune dédiée aux besoins spécifiques de ces résidents. Monsieur Pacarar lui mentionne qu'une grande partie de ces territoires se retrouve répartie dans les districts de Parent, représenté par le conseiller monsieur Éric Chagnon et de Couronne rurale, représenté par monsieur Dubé. Il considère que le forum demandé par monsieur St-Amant existe, puisque le conseil de quartier permet précisément aux associations de résidents d'être en contact avec leur conseiller, qui peut ainsi amener leurs points au conseil municipal. Monsieur Poirier ajoute que c'est en vertu d'un décret du gouvernement que les conseils de quartier peuvent être formés, dès lors que 15 citoyens se regroupent et en font la demande. Le décret limite à un conseil de quartier par district, mais en raison du territoire hétéroclite représenté par le district 2, monsieur Dubé a fait le choix de scinder le conseil de quartier en deux, soit Couronne rurale et La Croche. Parmi ses autres préoccupations, monsieur St-Amant mentionne que la collection des cotisations à l'association représente une charge importante et il croit que toutes les associations bénéficieraient d'une méthode revue et d'un coup de main de la ville. Cependant, monsieur Poirier lui indique qu'une des principales raisons pour laquelle l'administration municipale a cessé d'assumer cette tâche réside dans le fait qu'il n'existe aucun moyen légal d'assurer le recouvrement de ces sommes, contrairement à une taxe. Madame Hébert partage son expérience de secrétaire de l'association des propriétaires du Lac Turcotte, qui corrobore la problématique décrite par monsieur Poirier. Monsieur St-Amant conclue son tour de parole en formulant la demande que lors de la mise en place de programmes comme l'aide aux villégiateurs, le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ou les retours sur baux, des représentants des citoyens puissent prendre part au processus, pour en assurer la transparence.

13. DIVERS

Vu le déroulement de la soirée et du tour de table des membres, les sujets qui devaient être traités au point 13 (dossier 155 sud, fosses septiques et état des chemins) l'ont été au fil des discussions et consignés au procès-verbal. Monsieur Dubé invite l'assemblée à s'exprimer sur d'autres points.

Un citoyen prend la parole afin de demander que soit aménagée une aire de stationnement au kilomètre 2.5 de la route 25, menant au Lac Parker. La quinzaine de propriétaires de chalets de ce secteur éprouve

régulièrement des difficultés à se stationner pour partir de cet endroit en motoneige, eux qui arrivent majoritairement de l'extérieur.

Un autre citoyen s'adresse au conseil de quartier en ce qui concerne le programme de contrôle des insectes piqueurs. Suite à des coupes forestières l'hiver passé, de nouveaux chemins sont apparus et avec eux des mares d'eau de part et d'autre. Il souhaite s'assurer que l'information est transmise à l'entreprise chargée d'exécuter le contrat, car il y a vu beaucoup d'insectes. Monsieur Poirier lui confirme que l'entreprise travaille avec toute la cartographie nécessaire et mentionne au surplus que tous les citoyens bénéficiant de ce programme peuvent contacter directement l'entreprise pour lui signaler les endroits où des retouches seraient nécessaires.

Dans la foulée des discussions sur la route 155 sud, Monsieur Doucet, après avoir pris connaissance des procès-verbaux du conseil de quartier Couronne rurale, se demande où en est le projet d'installation par le ministère des transports d'un feu clignotant à la hauteur du chemin de l'Église. Monsieur Poirier lui explique que lorsque le pavage a été refait dans ce secteur, il était question d'aménager une voie de décélération, à l'image de ce qui s'est fait aux Piles. Toutefois, le gouvernement n'étant pas parvenu à réaliser l'expropriation nécessaire au projet, il a été forcé de l'abandonner. C'est finalement par un relignage et une baisse de la vitesse que la sécurité de ce secteur a été bonifiée.

L'intervention d'un dernier citoyen porte sur l'entretien du chemin Bourassa, plus précisément sur une situation problématique qu'il constate. Lorsque le *grader* passe, une fois par mois, il crée un amoncellement de roches de chaque côté de la pelle que personne ne vient ramasser par la suite. Monsieur Luc Fortin ira constater la situation sur place.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 18 janvier 2024.

16. FIN DE LA RENCONTRE

Avant de clore la rencontre, le conseiller monsieur Clément Dubé invite l'assemblée à participer à la course de boîtes à savon qui aura lieu ce samedi 23 septembre, dans la côte de la rue St-Louis. Puis, il remercie le public de sa présence ainsi que les membres.

IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Denise Hébert
APPUYÉ PAR monsieur Claude Boudreau

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Clément Dubé, président
Conseiller municipal



Windy Vézina, secrétaire
Technicienne juridique